



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

## LES MONTAGNES DU GIFFRE : GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES

- O1. Les moyens humains ..... p 5
- O2. Les moyens matériels ..... p 6
- O3. Les compétences ..... p 6 à 8
- O4. Les moyens financiers ..... p 8 à 10

## LES MONTAGNES DU GIFFRE : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET SOLIDAIRE

- O1. Le développement économique ..... p 10
- O2. L'instruction du droit des sols ..... p 11
- O3. L'enfance – jeunesse ..... p 11 & 12
- O4. La promotion du territoire ..... p 12 & 13
- O5. Le soutien aux sportifs ..... p 13
- O6. Le soutien à l'enseignement musical ..... p 13

## LES MONTAGNES DU GIFFRE : UN TERRITOIRE AU SERVICE DU BIEN VIVRE

- O1. Les espaces naturels ..... p 14
- O2. Le Schéma de COhérence Territoriale ..... p 14
- O3. Les sentiers ..... p 15
- O4. L'événementiel ..... p 15

## EDITO DU PRÉSIDENT



L'année 2017 a été une année dense pour la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre notamment par l'application de la loi NoTRe au 1<sup>er</sup> janvier.

Le transfert de la compétence « promotion du tourisme », compte-tenu de son fort enjeu sur notre territoire, a nécessité une longue réflexion sur la définition de son organisation. En accord avec les services de l'État, la CCMG a fait le choix de 2 Offices de Tourisme Intercommunaux (OTI).

La prise de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) est également stratégique pour notre territoire car elle renforcera la légitimité du territoire quant aux problématiques hydrologiques du territoire et notamment du Giffre et de ses affluents.

Enfin, concernant la compétence « création et gestion des zones d'activités », l'enjeu du transfert sera de répondre à des demandes croissantes d'acteurs économiques qui souhaitent pérenniser ou développer leur activité sur le territoire.

L'évolution des compétences renforce l'importance de la collectivité dans son champ d'actions. Cependant cette mutation permanente nécessite des adaptations internes et une réflexion large pour permettre l'émergence de projets qui ont du sens pour notre territoire.

Une vision précise des besoins des habitants des Montagnes du Giffre, de ses acteurs économiques et aussi de la population touristique sera le gage d'opérations réussies. C'est pour cette raison que l'année 2018 verra le démarrage de plusieurs études et schémas directeurs.

Garantir l'équilibre entre le développement économique et la préservation de l'environnement, tel est l'enjeu de la collectivité. La gestion des espaces naturels et aquatiques et le maintien de l'agro-pastoralisme seront les garants d'un cadre de vie de qualité. Le développement économique et touristique sera quant à lui un levier de dynamisme pour le territoire.

*Bien cordialement*

# 8 COMMUNES, UN TERRITOIRE, DES HABITANTS

Niché entre le Faucigny et le Grand Massif, le territoire des Montagnes du Giffre se caractérise par une vallée entourée de sommets montagneux qui offre un cadre exceptionnel en toutes saisons. La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre compte huit communes : Châtillon sur Cluses, La Rivière Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.

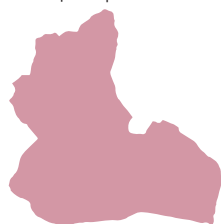
La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour une durée illimitée.



Mieussy  
- 44,5 km<sup>2</sup>  
- 2 327 mieusserands



Taninges  
- 42,7 km<sup>2</sup>  
- 3 410 jacquemards



Châtillon-sur-Cluses  
- 9,2 km<sup>2</sup>  
- 1 258 cassandrins



La Rivière-Enverse  
- 8 km<sup>2</sup>  
- 457 riverots



Verchaix  
- 15,9 km<sup>2</sup>  
- 715 lhottis



Morillon  
- 14,5 km<sup>2</sup>  
- 632 morillonais



Samoëns  
- 97,3 km<sup>2</sup>  
- 2 396 septimontains



Sixt-Fer-à-Cheval  
- 119,1 km<sup>2</sup>  
- 775 sizerets



(sources INSEE, RP 2010 et RP 2015, exploitations principales en géographie au 01/01/2017)

- **Population totale :**  
11 970 habitants
- **Superficie :**  
351 km<sup>2</sup>
- **Tissu économique :**  
832 établissements inscrits au RCS
- **Emploi total :**  
2 579 emplois salariés
- **Habitat :**  
5 176 résidences principales  
9 414 résidences secondaires



(sources INSEE, RP 2010 et RP 2015, exploitations principales en géographie au 01/01/2017, et CCI Auvergne-Rhône-Alpes)

## LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES EN 2017

Châtillon-sur-Cluses	Bernard CARTIER (4 <sup>ème</sup> vice-Président)	Samoëns	Claude BARGAIN
	Martine FOURNIER		Laurette BORD
	Pierre HUGARD		Jean-Jacques GRANDCOLLOT (2 <sup>ème</sup> vice-Président)
	Jean-Charles MOGENET		
La Rivière-Enverse	Eric ANTHOINE (7 <sup>ème</sup> vice-Président)	Sixt-Fer-à-Cheval	Stéphane BOUVET (Président)
	Myriam NICLOUD		Patrick COUDURIER
	Renald VAN CORTENBOSCH		Guillaume MOGENIER
Mieussy	Arnaud BOSSON	Taninges	Alain CONSTANTIN
	Régis FORESTIER (5 <sup>ème</sup> vice-Président)		Maryvonne DELLANDREA
	Annie JORAT		Marise FAREZ
	Christine BUCCHARLES		Yves LAURAT (1 <sup>er</sup> vice-Président)
Morillon	Simon BEERENS-BETTEX		Sébastien MONTESSUIT
	Xavier CHASSANG	Verchaix	Daniel MORIO
	Alain DENERIAZ (3 <sup>ème</sup> vice-Président)		Hélène PERREARD
	Joël VAUDEY (6 <sup>ème</sup> vice-Président)		

**Le Président :** il a été élu par le Conseil communautaire lors de la séance du 9 avril 2014. Le Président, Stéphane BOUVET, est à la fois responsable de la structure intercommunale et le Président du Conseil communautaire.

**Le bureau communautaire :** il est composé du Président et de 7 vice-Présidents. Il prépare et fait exécuter les décisions du Conseil Communautaire. C'est un organe exécutif qui gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire. Les vice-Présidents sont chargés de gérer des domaines de compétences spécifiques.

**Les commissions communautaires :** ce sont des instances de consultation, elles examinent les dossiers, formulent des suggestions, donnent des avis, préparent des rapports mais elles ne peuvent en aucun cas décider à la place du Conseil communautaire.

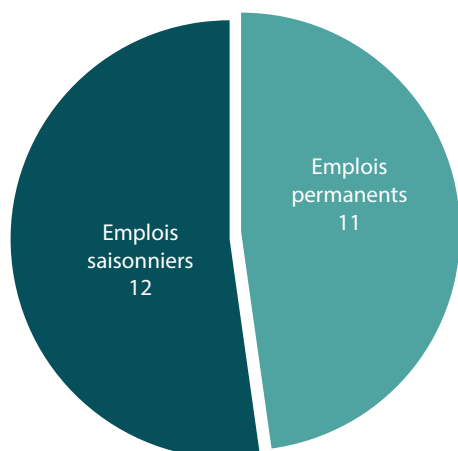
**Le Conseil communautaire :** c'est un organe délibérant qui a la même fonction qu'un conseil municipal. Il règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de communes.

# LES MONTAGNES DU GIFFRE : GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES

## O1. Les moyens humains

Hors agents du service ordures ménagères

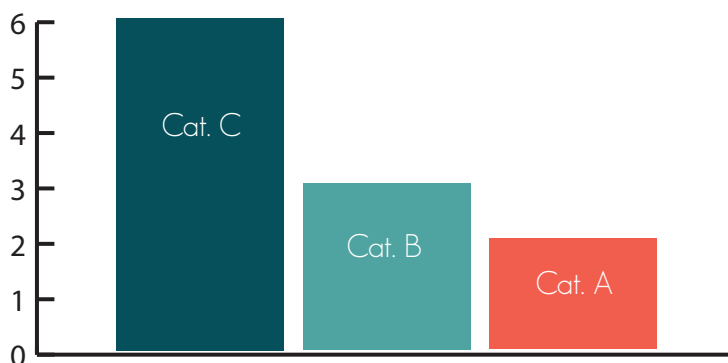
Nombre d'agents :



- 2 nominations stagiaire
- 2 avancements de grade
- 2 avancements d'échelon
- 2 titularisations

3 offres d'emploi ont été publiées sur le CDG74

Répartition des postes permanents par catégorie :



Formations :

- 3 formations d'intégration à la fonction publique cat. C (5 jours)
- 2 formations Loi de finances 2017 (1 jour)

### Mise en place du RIFSEEP :

RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

- Le « RIFSEEP », s'inscrit dans une démarche de simplification du paysage indemnitare, a vocation à remplacer les régimes indemnitaires existants dans les 3 versants de la Fonction Publique.

- Ce régime indemnitare est un dispositif qui devrait concerner l'ensemble des fonctionnaires territoriaux, quelles que soient leur catégorie hiérarchique et leur filière (sauf exceptions prévues par arrêté ministériel à paraître, et sauf filières non soumises au principe de parité telles que la Police municipale).

- Objectif premier de cette nouvelle prime : valoriser principalement l'exercice des fonctions, contrairement à l'ancienne part « résultats » de la PFR liée à l'engagement professionnel ; part qui devient optionnelle et qui prend le nom de « complément indemnitare annuel » (CIA).

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste
- le CIA, Complément Indemnitare Annuel, est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel

## O2. Les moyens matériels

---

### **Aménagement des locaux de la CCMG :**

Les travaux d'aménagement des locaux de la CCMG ont été achevés en 2017. Ils ont notamment permis de gagner 90 m<sup>2</sup> de locaux utiles. Les services administratifs de la collectivité peuvent désormais profiter de conditions de travail améliorées.

Les travaux ont été l'occasion d'améliorer le réseau informatique en faisant notamment l'acquisition d'une nouvelle baie de brassage informatique.

## O3. Les compétences

---

### **COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :**

#### **A. Aménagement de l'espace :**

- Étude, élaboration, suivi et gestion d'un schéma de cohérence territoriale et du schéma de secteur
- Actions d'intérêt communautaire associées à la compétence aménagement de l'espace telles que définies en annexe des présents statuts.

#### **B. Actions de développement économique (dans les conditions prévues à l'article L.4251-17) :**

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Création, aménagement et gestion de toutes les structures relais permettant la création et la dynamisation de l'activité économique : atelier relais, pépinière, hôtel d'entreprises
- Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique
- Étude et mise en œuvre d'opérations et de dispositifs de développement de l'artisanat, du commerce et des services de type FISAC
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Réalisation des études et mise en œuvre d'une filière bois de construction et de bois énergie, et des autres filières bois
- Réalisation des études des schémas de desserte pour l'exploitation forestière du territoire
- Élaboration et mise en œuvre d'une charte forestière
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan pastoral de territoire
- Participation à la mise en valeur du Site du Fer-à-Cheval classé Grand Site.
- À compter de la mise en application de la loi obligeant au transfert de compétence, promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

#### **C. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :**

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique
- Entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines
- Défense contre les inondations

#### **D. Déchets :**

- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés
- Création, aménagement et gestion des déchèteries

## **D. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**

### **COMPÉTENCES OPTIONNELLES :**

#### **A. Politique du logement et du cadre de vie:**

- Élaboration et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- Mise en œuvre d'un observatoire du logement sur le territoire,
- Construction ou rénovation de logements sociaux, logements saisonniers et logements accessibles

#### **B. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et de structures culturelles d'intérêt communautaire**

#### **C. Protection et mise en valeur de l'environnement :**

- Animation et gestion intégrée, équilibrée et durable des eaux du territoire : Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE)
- Lutte contre la pollution : Arve Pure
- Création, aménagement et entretien de tous les sentiers de randonnée et de VTT

#### **D. Action sociale :**

- Mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sur le périmètre de la communauté de communes, dont les attributions portent sur les actions suivantes :
  - > Gestion des services mis en place par la Communauté de communes auprès des personnes âgées ou handicapées
  - > Subventions aux opérations d'investissements des EHPAD se trouvant sur le territoire
- Soutien technique et financier, suivi des actions menées par le CIAS, coordination des politiques sociales du CIAS et de la Communauté de Communes dans le cadre d'un partenariat
- Montage et fonctionnement, en partenariat avec le CIAS, de services auprès des personnes âgées ou handicapées (portage de repas, transport)
- Prise en charge, études, montages de dossiers, travaux visant à construire tout nouvel EHPAD, CANTOU et lieu de vie intermédiaire entre l'habitation et la maison de retraite sur le territoire
- Gestion des futurs EHPAD, CANTOU et lieux de vie intermédiaire entre l'habitation et la maison de retraite par l'intermédiaire du CIAS
- Création et gestion de maisons et pôles de maisons de santé pluridisciplinaires
- Petite enfance pour les actions suivantes :
  - > Gestion et création d'équipements publics et structures publiques d'accueil à destination de la petite enfance du territoire, existants et à venir
  - > Soutien en faveur des structures d'accueil associatives ouvertes aux enfants du territoire
  - > Création et gestion de relais d'assistantes maternelles à l'échelle du territoire
- Gestion et création d'équipements publics et structures publiques d'accueil de loisirs sans hébergement à destination des jeunes du territoire, existants et à venir
- Soutien en faveur des structures d'accueil de loisirs sans hébergement associatives ouvertes aux jeunes du territoire
- Élaboration d'une politique locale pour la jeunesse du territoire

### **COMPÉTENCES FACULTATIVES :**

**- Construction, aménagement et gestion des bâtiments de gendarmerie**

**- Construction, aménagement et gestion des maisons funéraires.**

## **PRESTATION DE SERVICES :**

La Communauté de Communes est habilitée à instruire pour le compte des communes membres les dossiers de demandes d'autorisation d'occupation des sols et de procéder au contrôle de conformité des autorisations d'urbanisme. Cette attribution entraîne la création d'un service mutualisé d'urbanisme, conformément à l'article L5211- 4- 2 du code général des collectivités territoriales. Les communes membres souhaitant bénéficier de cette prestation devront signer, à cet effet, une convention avec la Communauté de Communes.

## **Les faits marquant en 2017 :**

Les statuts de la CCMG ont fait l'objet de modifications pour intégrer notamment la compétence GEMAPI, la création de zones d'activités et la promotion du tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ces transferts rendus obligatoires par la Loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) représentent pour le territoire un enjeu majeur. La GEMAPI concerne la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, domaine sensible de notre vallée. Les événements de mai 2015 invitent à la vigilance et à la prévention. La promotion du tourisme qui devient une compétence intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est un enjeu stratégique pour le développement du tourisme du territoire. Le tourisme représente une part prépondérante dans l'économie locale, la coordination de l'action des Offices de Tourisme Intercommunaux avec les associations et les communes doit permettre de mettre en œuvre un projet global d'organisation et de développement. Nos atouts sont nombreux : un partenariat fort, des acteurs impliqués et une volonté de travailler ensemble. Un groupe de pilotage a été constitué, un cabinet spécialisé assiste la CCMG, les communes et les offices de tourisme dans cette réflexion pour exercer une action de levier sur le développement du tourisme.

## **O4. Les moyens financiers**

---

Dans le cadre du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique, la CCMG a dû établir les attributions de compensation en se basant sur les piliers suivants :

- Pour sa part « fiscale », elle autorise le maintien des ressources acquises par les communes au moment du passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et la neutralisation de l'existant.
- En outre, pour sa part « charges », elle accompagne le développement financier de l'intercommunalité par la valorisation des charges transférées par les communes et le transfert à la structure intercommunale des ressources nécessaires à l'exercice de ses compétences.

Afin d'établir les attributions de compensation une commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée.

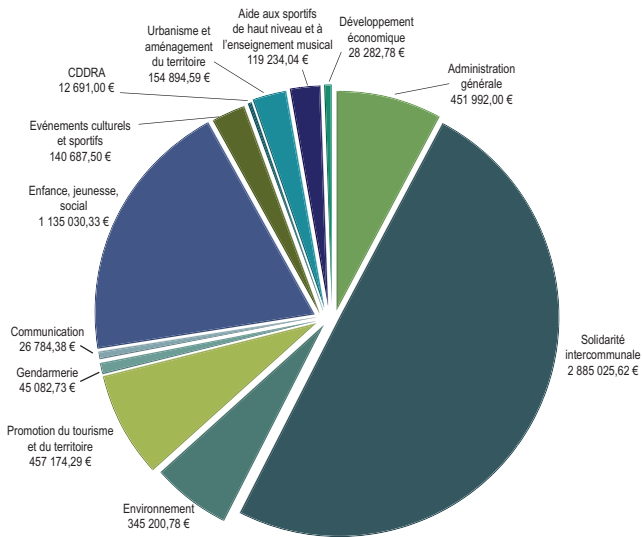
La CLECT a établi et voté un rapport détaillé sur le transfert des compétences, des charges et des ressources. Ce rapport a été transmis à chaque commune membre et a été approuvé.



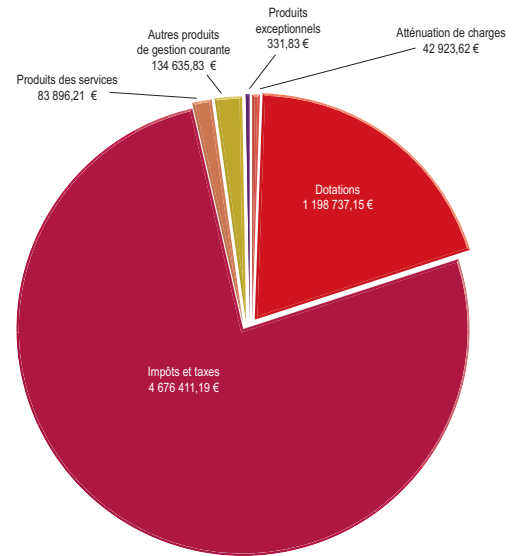
## Le compte administratif 2017

### Section de fonctionnement

DÉPENSES : 5 802 080,04 €

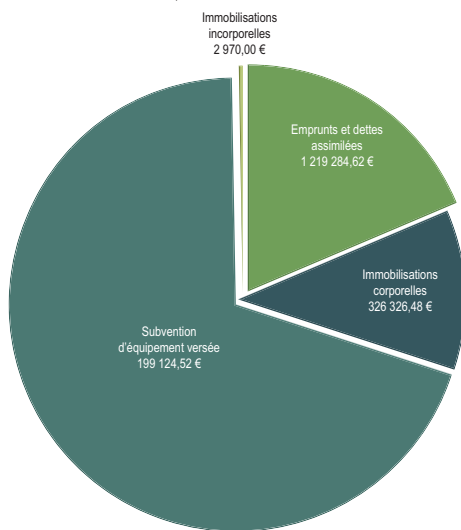


RECETTES : 6 866 738,83 €

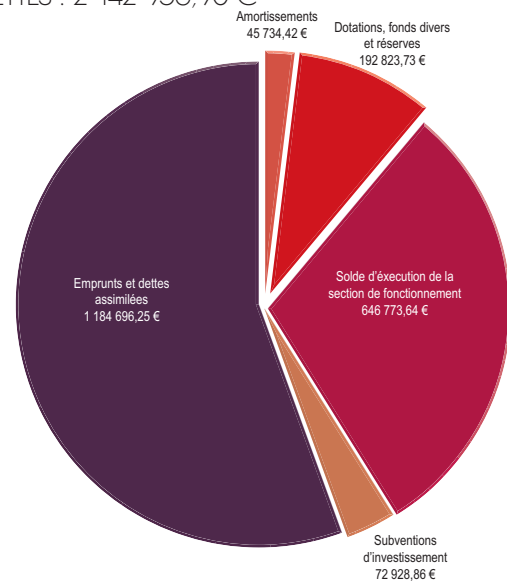


### Section d'investissement

DÉPENSES : 1 747 705,62 €



RECETTES : 2 142 956,90 €



## Les faits marquants de 2017:

Les orientations budgétaires 2017 étaient basées sur les éléments suivants :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement réaffirmée au service de la qualité des interventions de l'EPCI
- Mise en oeuvre de la FPU, en définissant les modalités de répartition des produits dégagés sur l'ensemble du territoire
- Organisation de la compétence promotion du tourisme et les compétences optionnelles ARVE PURE et SAGE
- Création d'un budget annexe pour la GEMAPI
- Maîtrise de la fiscalité
- Renforcement de l'autofinancement
- Poursuite des investissements

## Les marchés publics :

### Marchés inférieurs à 25 000 € HT

- Contrat de maintenance informatique
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation de marchés publics d'assurance
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une piste de ski roues
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation relative à la promotion du tourisme
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché à bons de commande pour la voirie.

### Marchés supérieurs à 25 000 € HT

- Assurances
- Implantation de totems aux portes d'entrée de la CCMG

## LES MONTAGNES DU GIFFRE : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET SOLIDAIRE

# O1. Le développement économique

## Les faits marquants en 2017 :

### Les zones d'activités

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre exerce, en tant que compétence obligatoire, le développement économique et plus précisément la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités. Les acteurs économiques locaux ont fait remonter des besoins en termes de foncier économique mais les zones d'activités du territoire qui sont occupées en grande partie et qui limitent les possibilités d'extension.

En parallèle, le territoire dispose de locaux d'activités vacants dans et hors zones d'activités économiques.

Afin de répondre à cette problématique, la CCMG a souhaité se faire accompagner par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie pour étudier la pertinence de développer des activités économiques sur les différents sites.

Une convention de partenariat a été signée en 2017 entre les chambres consulaires et la CCMG pour encadrer cette étude.

Dans ce même cadre, la CCMG a approuvé l'acquisition de terrains sur la ZA de l'Épure à Verchaix.

### Le projet de centre aquatique

Le cabinet ESPELIA a réalisé une reprise de l'analyse financière, sur la base des données 2016 et dans l'hypothèse d'une concession de travaux publics dans le cadre du projet de centre aquatique.

## ► Perspectives 2018 :

- > Fin de l'étape de diagnostic de l'étude menée de la CCI/CMA concernant les zones d'activités. Poursuite de l'étude avec le schéma d'aménagement de zone.
- > Relance de la plateforme arvegiffre-immopro.com, créée en collaboration avec la 2CCAM (dans le cadre du CDDRA)

## O2. L'instruction du droit des sols

---

Le service urbanisme de la CCMG est composé d'un agent à temps plein et d'un agent à 60 %.

Le territoire de l'instruction du droit des sols s'est élargi avec la commune de Châtillon-sur-Cluses à compter du 20 avril 2017.

Pour l'année 2017, 1 266 actes d'urbanisme ont été déposés et instruits dont 225 permis de construire, 47 permis de construire modificatif, 314 déclarations préalables et 645 certificats d'urbanisme soit une progression de + de 16 % par rapport à l'année 2016.

Globalement, le nombre d'actes a augmenté mais avec une très forte progression pour Samoëns (+ 38,77 %) et une très forte baisse pour Morillon (- 52,69 %) et une légère baisse pour Verchaix (- 11,64 %). Le nombre de CU opérationnel est en très forte augmentation (+ 164,29 %). Les déclarations préalables sont également en hausse (+ 42,73 %).

Le retour au RNU à compter du 27 mars 2017 sur 5 communes (Morillon, La Rivière Enverse, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges) a fortement incité les pétitionnaires à déposer des actes avant cette date. Le pic des dossiers a été atteint au mois de mars. Les avis défavorables émis par le Représentant de l'État ont également contribué à cette augmentation.

Le coût du service s'est élevé à 98 017,58 € avec une participation des communes bénéficiaires à hauteur de 38,70 %. Quelques permis de construire stratégiques ont été déposés notamment celui de la déchetterie de Taninges qui a mobilisé une partie de l'activité du service urbanisme.

### Perspectives 2018 :

- > Adaptation du service compte-tenu de l'augmentation du nombre de dossiers à instruire,
- > Saisine par voie électronique,
- > Approbation de nouveaux PLU

## O3. L'enfance - jeunesse

---

Ce domaine d'activité représente une part très significative de l'action de l'intercommunalité. En effet la CCMG entend répondre aux besoins des familles habitant sur le territoire.

### L'offre d'accueil petite enfance :

Ce secteur est stratégique pour la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

La CCMG soutient en effet trois structures multi-accueil dédiées aux enfants de deux mois et demi à cinq ans :

- les P'tits Bouts à Taninges (36 places),
- les Loupiots à Samoëns (38 places),
- les P'tis Bouts à Mieussy (24 places).

La capacité globale d'accueil s'élève à 98 places.

Elles sont destinées à faciliter la vie quotidienne des familles et à apporter aux enfants une première expérience de vie sociale. Elles participent à l'éveil de l'enfant.

Elles sont ouvertes aux habitants des huit communes.

En 2017, 250 familles ont fréquenté les crèches du territoire.

La CCMG soutient financièrement ces services à hauteur de 402 000 €.

## L'offre d'accueil enfance - jeunesse :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est assuré sur le territoire des Montagnes du Giffre par trois structures :

- les Ptits Montagnards à Mieussy (46 places) - structure associative,
- le CLAP jacquemard à Taninges (74 places) - structure associative,
- la Marmotte à Samoëns (72 places) - régie.

Ces structures sont ouvertes hors du temps scolaire et pendant les vacances. Chaque temps d'accueil permet aux enfants d'accéder à des activités et animations en lien avec leur âge, leur rythme et leurs besoins.

A l'instar des crèches, les trois structures sont ouvertes aux enfants des huit communes du territoire.

La CCMG soutient financièrement les structures associatives à hauteur de 141 200 €. Le budget consacré à l'ALSH La Marmotte, géré en régie s'élève à 101 111 €.

Il est constaté une forte augmentation de la fréquentation des structures.

En matière de mode de garde, 56 assistants maternels sont également en activité sur le territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour un total de 184 agréments.

Afin de répondre aux besoins des familles pour les enfants de maternelle, un accueil de loisirs pour les 3-5 ans a été ouvert dans les locaux de l'école de Verchaix le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Cet accueil offre 32 places dont 16 pour les moins de 6 ans.

Des travaux ont été réalisés dans les différentes structures :

- sols et peintures de la crèche Les Ptits Bouts à Taninges ainsi que la réfection des sols extérieurs,
- sols souples extérieurs de la crèche Les Loupiots à Samoëns,
- pose de stores extérieurs à la crèche Les Ptits Bouts à Mieussy,
- aide à l'acquisition de matériel dans toutes les structures, crèches et ALSH (meublier, abri et jeux extérieurs, tablettes, espace cuisine pour les ateliers...).

### Perspectives 2018 :

- > Poursuite du programme de travaux dans les différentes structures pour mettre à niveau les équipements, assurer un accueil de qualité et répondre aux préconisations de la PMI
- > Développement de l'accueil des jeunes de plus de 11 ans
- > Conforter l'organisation des services existants et les partenariats avec les associations
- > Acquisition d'un véhicule qui puisse servir aux différentes structures

## O4. La promotion du tourisme

---

### Les faits marquants en 2017 :

L'année 2017 marquait l'entrée en application de la NOtre et donc le transfert de la compétence promotion du tourisme dans les compétences de la CCMG

La CCMG s'est adjoint les services d'un cabinet d'étude pour mettre en œuvre les orientations stratégiques et de les définir de manière concertée et partagée.

Plusieurs séances de travail ont été menées sous forme de tables rondes, de réunions du comité de pilotage et de réunions du bureau communautaire. Les orientations définies ont tenu compte des caractéristiques du territoire, de la présence de deux domaines skiables et de la nécessité de promouvoir le tourisme toute l'année.

À l'issue de ce travail, il a été décidé la création de deux offices de tourisme intercommunaux. Les 2 OTI constitués sous forme associative couvrent l'intégralité du territoire communautaire à l'exception de la commune de Samoëns qui a sollicité une dérogation au transfert de la compétence promotion du tourisme du fait de sa labellisation en station classée de tourisme : un OTI Ouest couvrant les communes de Taninges et Mieussy et un OTI Est couvrant les communes de Morillon, Verchaix, Sixt-Fer-à-Cheval, la Rivière-Enverse et Châtillon-sur-Cluses.

## Les actions de promotion réalisées en 2017 :

Les salons

Les Montagnes du Giffre ont participé au Salon International de l'Agriculture de Paris avec Savoie Mont-Blanc Tourisme et au Salon du Randonneur de Lyon. Ces salons ont pour but de présenter le territoire auprès du grand public en tant que destination estivale et de montrer la richesse et la diversité des activités de plein air.

Publirédactionnel

Un publirédactionnel a été réalisé dans le magazine «Alpes Magazine».

Refonte du document de promotion Montagnes du Giffre

Ce document de promotion est avant tout un document d'appel qui est principalement diffusé sur les salons. Le document précédent, jugé trop succinct a été étoffé afin de mettre en valeurs les atouts du territoire. La conception de cette nouvelle brochure a été réalisée en interne avec le concours des offices de tourisme.

### ► Perspectives 2018 :

- > Déploiement et organisation administrative du schéma d'organisation de la compétence promotion du tourisme avec notamment la fusion/absorption des offices de tourisme de Morillon, Sixt-Fer-à-Cheval et Verchaix
- > Consultation pour l'élaboration d'un Schéma de Développement Touristique
- > Développement et amélioration des actions de promotion communes

## O5. Le soutien aux sportifs

---

En 2017, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a soutenu les jeunes sportifs de Haut niveau du territoire avec une aide financière pour leur saison sportive. Ces sportifs, évoluant du niveau fédéral au niveau international, pratiquent des disciplines différentes telles que le ski alpin, le ski nordique, le biathlon, le VTT de descente, le télémark ou encore le tir à la carabine. L'enveloppe globale pour le soutien aux sportifs de haut niveau s'est élevée pour 2017 à 34 701 €. Ils ont porté haut les couleurs du territoire lors des nombreuses compétitions auxquelles ils ont participé.

## O6. Le soutien à l'enseignement musical

---

Le territoire des Montagnes du Giffre compte 4 écoles de musique sur son territoire. Depuis sa création, la Communauté de Communes soutient le fonctionnement de ces structures afin de garantir la facilité d'accès à l'enseignement musical pour les enfants du territoire des Montagnes du Giffre. En 2017, la collectivité a soutenu les structures d'enseignement musical à hauteur de 69 300 €.

## LES MONTAGNES DU GIFFRE : UN TERRITOIRE AU SERVICE DU BIEN VIVRE

# O1. Les espaces naturels

La CCMG porte un Plan Pastoral Territorial (PPT) depuis 2013. Ce dispositif permet aux agriculteurs et alpagistes de bénéficier d'aides régionales en faveur des milieux pastoraux. Ces aides contribuent au maintien et au développement de l'agriculture de montagne dans nos territoires ruraux.

### Les faits marquants en 2017 :

L'enveloppe à destination des agriculteurs du territoire du PPT du Haut-Giffre : 8 communes de la CCMG ainsi que Saint Sigismond, Arâches et Magland, a été consommée à hauteur de 70 % (fin 2017). Ce pourcentage diffère selon les actions portées par le PPT (alimentation en eau, logement des alpagistes et gestion des effluents, pédagogie / communication...).

Un comité de pilotage a eu lieu en mars 2017, suite à un appel à projets lancé auprès des AFP (associations foncières pastorales), GP (groupement pastoral), SICA (société d'intérêt collectif agricole) et communes du PPT, éligibles à ces aides.

6 dossiers ont été présentés, chacun a reçu un avis favorable afin d'être déposé au service d'instruction de la DDT et bénéficier des subventions.

Visite d'alpage à Grenairon (Sixt-Fer-à-Cheval) :

Le 5 août 2017, les acteurs du territoire se sont rencontrés sur les hauteurs des alpages de Grenairon à Sixt-Fer-à-Cheval, où ils ont pu voir l'alpage, le chalet de Grenairon et le travail des alpagistes en place.

### Perspectives 2018 :

Le PPT arrivant à échéance en janvier 2019, un Comité de Pilotage aura lieu à l'automne 2018 afin de consommer l'enveloppe restante. Un bilan sera fait afin de préparer le renouvellement d'un nouveau PPT pour la période 2019-2023 (5 ans).

# O2. Le Schéma de COhérence Territoriale

Le SCOT est un outil créé par l'État pour permettre aux territoires de planifier les grandes orientations d'aménagement et de développement et ce sur le long terme (réflexion pour les 15 à 20 voire 30 ans à venir).

Le Conseil communautaire de la CCMG a validé le périmètre du SCOT et la répartition des sièges à savoir 50 % des sièges pour l'ensemble formé par :

- la Communauté de Communes des Pays du Mont-Blanc (CCPMB) et la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) avec 10 représentants pour chacune des 2

- 50% des sièges pour l'ensemble formé par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) et la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc avec 8 représentants pour chacune des 2.

Le Syndicat Mixte portant sur le périmètre du SCOT a été créé et les statuts ont été approuvés.

### Perspectives 2018 :

Première séance plénière du SCOT

## O3. Les sentiers

---

L'entretien des sentiers des Montagnes du Giffre est réalisé par les propres services de la CCMG sur 7 des 8 communes du territoire et par les services de l'ONF (prestataire externe) sur la commune de Taninges.

Temps passé par commune :

Châtillon sur Cluses : 133 heures	Samoëns : 1586 heures
La Rivière Enverse : 253 heures	Sixt-Fer-à-Cheval : 1261 heures
Mieussy : 513 heures	
Morillon : 120 heures	Verchaix : 460 heures

Travaux réalisés :

- entretien courant des passerelles, des câbles, du balisage et des sentiers (fauchage, coupe d'arbres, remise en état..),
- remplacement des balises directionnelles cassées,
- pose de câbles, de balises et de passerelles après l'hiver et enlèvement à l'automne sur certains secteurs.

### **Cheminement « Au fil du Giffre » :**

En 2017, les travaux ont permis l'ouverture d'environ 2,5 km linéaires avec apports de matériaux roulants et installation de barrière (interdit aux véhicules motorisés) sur la portion entre le stade de football et le Lac de Flérier à Taninges .

À la fin de l'année 2016, une négociation foncière a été initiée avec les propriétaires des terrains en bordure de la rivière pour permettre la création de la suite de l'itinéraire entre Taninges et Mieussy, cette négociation s'est poursuivie en 2017.

Quelques chiffres sur la fréquentation entre le 01/05/2017 et le 30/10/2017 :

- > 20 758 passages
- > moyenne journalière : 127 personnes
- > jour de la semaine le plus fréquenté : dimanche

### **Réalisation d'un carto-guide de randonnées des Montagnes du Giffre :**

Une carte de randonnées des Montagnes du Giffre recensant 650 kilomètres d'itinéraires balisés et 55 circuits commentés sur les 8 communes du territoire a été éditée. Réalisée par l'entreprise MOGOMA avec le concours du service sentiers, le carto guides a été édité à 4000 exemplaires et diffusé par le biais des offices de tourisme du territoire. Le montant de l'opération s'est élevé en 2017 à 18 357 €.



Perspectives 2018 :

- > Négociation foncière pour la continuité du cheminement «Au fil du Giffre»
- > Étude préliminaire pour les ouvrages de franchissement (passerelles et sous le Pont des Thézières)
- > Réhabilitation du linéaire sur le secteur des Tines à Sixt-Fer-à-Cheval

## O4. L'événementiel

---

La collectivité soutient les événements du territoire dans un objectif de promotion du territoire, de création de lien social entre les habitants et de diversification des publics.

Elle apporte un soutien financier aux associations dans l'organisation d'événements d'intérêt communautaire, qu'ils soient à caractère culturel ou sportif. En 2017, la CCMG a soutenu les événements suivants : la semaine des photographes, le Festoch in the Garden, le Festigrat's 2017, le Samoëns Trail Tour, la Fête des Vieilles casquettes, la Rando VTT de La Ramaz, la Traversée de La Ramaz. Une subvention exceptionnelle a été votée pour le comité d'organisation du Festival des Musiques du Faucigny qui aura lieu en 2018.

Deux événements majeurs des Montagnes du Giffre sont également financés par la collectivité : l'Académie d'été de l'Opéra Studio de Genève qui se produit au mois de juillet dans les 8 communes du territoire et la Grande Odyssée Savoie Mont-Blanc qui se déroule au mois de janvier et permet une médiatisation très importante du territoire sur les grands médias nationaux.

L'agenda des événements, financé par la CCMG couvre la programmation des grandes manifestations du territoire du deuxième semestre. Il est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des 8 communes.

